

Programme suisse pour Erasmus+ / Programme international

# Critères de financement pour les visites préparatoires

## 1 Soutien financier

En appliquant les critères de financement suivants et dans le cadre des moyens accordés par le Conseil de fondation, Movetia subventionne les institutions suisses qui souhaitent mettre en œuvre des visites préparatoires.

La décision d'accorder un financement incombe à Movetia en application des critères de financement ci-après.

## 2 Visites préparatoires

La visite préparatoire a pour but de mettre en relation les partenaires potentiel du projet, de définir le contenu, les objectifs, les méthodes et les étapes de travail du projet planifié.

La visite préparatoire doit avoir lieu dans la perspective d'un projet planifié par une institution suisse dans le cadre soit du Programme suisse pour Erasmus+ soit du programme international.

Il ne peut y avoir plus d'une visite préparatoire par projet avec le même partenaire.

En ce qui concerne les domaines de l'enseignement scolaire, de la formation professionnelle et de l'enseignement tertiaire, seules les demandes présentées par des établissements sont acceptées.

## 3 Demande de subvention

### 3.1 Formulaire et pièces jointes

La demande de subvention doit contenir

- les objectifs poursuivis par la personne/ l'institution requérante;
- la valeur ajoutée que constitue une visite préparatoire par rapport à la communication écrite, électronique ou téléphonique;
- le programme de la visite.

Les pièces ci-après doivent être présentées en version électronique en vue du traitement de la demande :

- Formulaire « Demande de subvention pour les visites préparatoires » rempli intégralement
- Lettre d'invitation de l'institution d'accueil.

### 3.2 Délai pour la présentation de la demande

Le dossier complet doit être remis à Movetia au moins un mois avant le début de la visite préparatoire.

Aucune visite préparatoire ne peut avoir lieu pour les projets pour lesquels une demande de subvention a déjà été présentée.

## 4 Subvention pour les visites préparatoires

Les montants forfaitaires suivants s'appliquent aux frais de voyage et de séjour :

- **CHF 800.00** par personne pour les visites préparatoires en Europe
- **CHF 1'200.00** par personne pour les visites préparatoires hors Europe.

Les subventions sont versées en francs suisses. Elles sont accordées à une seule personne par institution, exceptionnellement à deux personnes pour une même visite dans des cas dûment justifiés. Les frais non couverts par la subvention sont à la charge de la personne/ de l'institution requérante.

Les comptes privés ne sont pas acceptés pour les domaines de la formation professionnelle et les formations du degré tertiaire.

## 5 Versement de la subvention par Movetia

La subvention est versée après la visite préparatoire sur présentation, par voie électronique, du rapport final et de l'attestation de participation de l'institution d'accueil.

Le rapport doit être remis à Movetia au plus tard dans le mois qui suit la visite préparatoire. En cas d'envoi tardif ou incomplet, Movetia se réserve le droit de ne pas verser la subvention ou de n'en verser qu'une partie.

En cas de non-respect par la personne/ l'institution requérante des critères de financement ou des conditions spécifiées dans la décision d'allocation de la subvention de Movetia, l'agence se réserve expressément le droit de révoquer sa décision. Il en va de même en cas d'indications erronées fournies dans la demande de subvention ou dans le décompte (rapport final et pièces jointes compris). Aucune subvention n'est allouée si la visite préparatoire est financée par un autre instrument d'encouragement de la Confédération. Le cas échéant, toute subvention déjà versée devra être immédiatement restituée à la première demande présentée par Movetia.